

Démarche	: APPEL A PROJETS DEAL - PARTENARIAT ASSOCIATIF - Demande de subvention - Actions en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement - Thème à l'honneur : Transition écologique
Organisme	: Mission d'Appui au Pilotage

## Identité du demandeur

Email

Etablissement  
SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Formulaire

L'impact du changement climatique se fait de plus en plus sentir dans notre quotidien. La preuve en est avec une accélération de la hausse de la température globale voire des phénomènes météorologiques plus intenses et plus fréquents. Il convient de souligner aussi le fait que des territoires soient inégalement affectés par les défis climatiques et écologiques. Ajoutons à ce constat un épuisement des ressources naturelles en matière de biodiversité ou bien encore l'altération de la qualité de l'eau.

Il apparaît donc indispensable de planifier le long terme. C'est tout l'enjeu du 3ème plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) publié le 10 mars 2025 et dont l'ambition est la suivante : « Préparer une France à +2.7° en 2050, +4° en 2100 ».

Ainsi, face aux dangers que sont le changement climatique, la disparition de la biodiversité et les pollutions, il est urgent d'agir pour en réduire les conséquences sur notre environnement grâce à la transformation profonde du fonctionnement de notre territoire.

C'est en cela que l'on parle de transition écologique. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en donne la définition ci-après.

« La transition écologique est une notion récemment apparue dans le vocabulaire des politiques publiques. Elle désigne la transformation profonde et progressive du fonctionnement d'un territoire conduite par différents acteurs (pouvoirs publics, citoyens, associations, entreprises ...) pour réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement et parvenir à un développement durable. La transition écologique vise à préserver une Terre viable et habitable pour les générations présentes et futures, et manifeste donc un principe d'équité en vertu duquel tous les êtres humains devraient pouvoir bénéficier d'un environnement sain, quels que soient leurs époques et lieux de vie ».

Une transition écologique qui dépend essentiellement de la capacité des acteurs locaux (associations, citoyens, secteur public) à coopérer sur le territoire.

Parmi eux, citons les associations qui peuvent s'engager dans la transition écologique selon trois dimensions :

- la sobriété ... c'est agir sur les pratiques
- la citoyenneté ... c'est mobiliser les acteurs
- le développement local ... c'est coopérer sur les territoires

# APPEL A PROJETS DEAL - PARTENARIAT ASSOCIATIF - Demande de subvention - Actions en faveur

C'est dans ce contexte que la DEAL Martinique lance un appel à projet (AAP), destiné à la fois aux associations de protection de l'environnement et à celles faisant la promotion du développement durable. Ces associations devront porter un projet œuvrant pour la transition écologique en Martinique.

## QUELS TYPES DE PROJETS ?

Cet appel à projets a pour objectif de financer des actions visant à structurer, coordonner et consolider des réseaux associatifs à compétence environnementale au niveau local. Les actions à subventionner doivent s'inscrire dans les objectifs statutaires des associations candidates.

Les projets seront priorisés selon les thématiques suivantes :

- la promotion de l'économie circulaire
- la promotion d'un mode de consommation responsable qui prend en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit
- la mise en avant des circuits courts, d'un mode de production circulaire et raisonné
- l'allongement de la durée de vie d'usage des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation
  
- les déchets
- la collecte, le tri, le recyclage et le compostage des déchets
  
- la mobilité douce
  
- la maîtrise de l'énergie
  
- les ressources
- la gestion durable des ressources alimentaires et énergétiques : aller dans le sens de la loi anti-gaspillage
  
- la sensibilisation
- des actions de sensibilisation sur les thématiques ci-dessus et dans le domaine des objectifs de développement durable et de la protection de l'environnement

Ces crédits n'ont pas vocation à soutenir des actions s'inscrivant dans les domaines spécifiques relevant d'autres programmes (affaires maritimes, agriculture ou prévention des risques par exemple).

Date limite de dépôt de la demande de subvention :

\*\*\*\*\* Jeudi 10 juillet 2025 \*\*\*\*\*

## Informations sur l'association

### Nom et prénom du responsable de l'association

### Téléphone

Téléphone de l'association ou du responsable

### Intitulé du projet

## Pièces jointes

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Une lettre de demande de subvention

précisant notamment le titre du projet, son coût global, et le montant de l'aide sollicitée auprès de la DEAL

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Une copie du RIB

# APPEL A PROJETS DEAL - PARTENARIAT ASSOCIATIF - Demande de subvention - Actions en faveur du compte bancaire de l'association

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le dossier de demande de subvention « cerfa 12156 » complété et signé par le président de l'association

Récupérer le formulaire vierge pour mon dossier:&nbsp;&nbsp;<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>  
\*Attention, n'oubliez pas de joindre les comptes annuels et rapport du commissaire aux comptes des associations soumises à certaines obligations comptables (voir notice sur le cerfa).

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Les comptes approuvés du dernier exercice clos de l'association

Il est à noter que ce document constitue une des pièces annexes du CERFA à compléter.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Un procès verbal d'assemblée général

daté de moins d'un an

## Pièces à joindre obligatoirement en cas de première demande de subvention

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Un exemplaire à jour des statuts

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Une liste comportant le nom des membres de l'association chargés de son administration ou de sa direction

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Une photocopie de la déclaration de l'association au Journal officiel

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Une copie du n° de Siret de votre association